

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAIN - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 008-680/13/CC

■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE PLIE Axe 3 Mesure 3.12 - Déprogrammation - Reprogrammation - Attribution d'aide FSE DES 13/10499/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de Région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2010-2013 une enveloppe FSE PLIE de 7 305 590 euros (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

A ce jour, 85 aides FSE ont été votées pour un montant total de 7 198 052 euros.

C'est à ce titre que le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE du 26 septembre 2013 et le comité Elus Europe du 7 octobre ont donné un avis favorable aux propositions suivantes :

Déprogrammation :

Dossier n°46137 : association EMERGENCE PLIE MPM Centre « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Centre »

Une aide FSE de 531 229 euros sur une dépense éligible de 1 311 210 euros TTC a été votée lors du conseil de communauté du 28 juin 2013. La convention FSE est en cours de signature.

Le bénéficiaire a déposé le 17 septembre 2013, une demande de modification du dossier en proposant de le scinder en deux nouveaux dossiers « Animation 2013 » et « Ingénierie de projet 2013 ». Afin de

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

permettre le vote des aides sur ces deux nouveaux dossiers, il est nécessaire de déprogrammer le dossier initial, soit de retirer l'aide octroyée.

Reprogrammation :

1) Dossier n°38197 : association CEIVE « DAPIE 2010 »

Une aide FSE de 20 000 euros sur une dépense éligible de 40 000 euros TTC a été votée lors du Conseil de Communauté du 1er octobre 2010. La convention FSE a été signée le 24 janvier 2011. Un avenant n°1 de prolongation des délais de réalisation a été signé le 18 mars 2011. Suite à l'établissement du rapport de contrôle de service fait, le service instructeur a constaté que le cofinancement CUCS du Conseil Général conventionné a été remplacé par un cofinancement CUCS conseil régional du même montant : une reprogrammation est donc nécessaire pour prise d'un avenant.

2) Dossier n°43246 : association Ciotat Emploi Initiatives PLIE MPM Est « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Est »

Une aide FSE de 117 930 euros sur une dépense éligible de 377 560 euros TTC a été votée lors du Conseil de communauté du 28 juin 2013. La convention FSE a été signée le 3 septembre 2013. Le bénéficiaire a déposé le 13 septembre 2013, une demande de modification de la répartition financière des postes de dépenses. Une reprogrammation est donc nécessaire pour prise d'un avenant.

3) Dossier n°43248 : association Ciotat Emploi Initiatives PLIE MPM Est « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Est »

Une aide FSE de 122 070 euros sur une dépense éligible de 274 084,32 euros TTC a été votée lors du Conseil de Communauté du 28 juin 2013. La convention FSE a été signée le 3 septembre 2013. Le bénéficiaire a déposé le 13 septembre 2013, une demande de modification du coût de l'opération et du montant de la demande FSE. ; le coût est ramené à 233 327,75 euros TTC et le montant FSE à 83 501,05 euros. Une reprogrammation est donc nécessaire pour prise d'un avenant.

4) Dossier n°46138 : association EMERGENCE PLIE MPM Centre « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Centre »

Une aide FSE de 827 838,69 euros sur une dépense éligible de 1 809 713,69 euros TTC a été votée lors du Conseil de Communauté du 28 juin 2013. La convention FSE est en cours de signature. Le bénéficiaire a déposé le 17 septembre 2013, une demande de modification du coût de l'opération et du montant de la demande FSE sur la base du dossier initialement déposé, avec un coût ramené à hauteur de 1 794 613 euros TTC et un montant FSE de 812 738 euros. Une reprogrammation est donc nécessaire pour prise d'un avenant.

Programmation :

1) Dossier n°47001 : association EMERGENCE PLIE MPM Centre « Animation 2013 du PLIE MPM Centre »

Une aide FSE de 140 850,99 euros est demandée sur une dépense éligible de 483 491,99 euros TTC.

2) Dossier n°47002 : association EMERGENCE PLIE MPM Centre « Ingénierie de projets 2013 du PLIE MPM Centre »

Une aide FSE de 390 717 euros est demandée sur une dépense éligible de 814 339 euros TTC.

3) Dossier n°46541 : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole « Analyse des pratiques professionnelles 2013 dans le cadre des PLIE MPM Centre, Ouest et Est »

Une aide FSE de 7 500 euros est demandée sur une dépense éligible de 12 170 euros TTC.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2013 et le comité Elus Europe du 7 octobre.

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettront de réaliser l'opération qu'ils ont présenté ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de MPM ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM "PLIE".

Article 2 :

Sont votées les aides FSE suivantes :

- Une aide FSE de 140 850,99 euros pour une dépense éligible de 483 491,99 euros TTC concernant l'opération « Animation 2013 du PLIE MPM Centre » de l'association EMERGENCE (PLIE MPM Centre) n°47001
- Une aide FSE de 390 717 euros pour une dépense éligible de 814 339 euros TTC concernant l'opération « Ingénierie de projets 2013 du PLIE MPM Centre » de l'association EMERGENCE (PLIE MPM Centre) n°47002
- Une aide FSE de 7 500 euros pour une dépense éligible de 12 700 euros TTC concernant l'opération « Analyse des pratiques professionnelles dans le cadre des PLIE MPM Centre, Ouest et Est » portée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°46541.

La subvention FSE est attribuée en cofinancement du projet présenté selon le plan de financement qui sera annexé à la convention FSE qui découle de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 - Nature budgétaire 6574 – Opération 2011/00XX « SG FSE PLIE ».

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 - Nature budgétaire 7477.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Article 3 :

Sont approuvées les modifications demandées par les bénéficiaires donnant lieu à la reprogrammation des dossiers suivants :

- Dossier n°38197 : association CEIVE « DAPIE 2010 » concernant la modification des ressources dans le plan de financement.
- Dossier n°43246 : association Ciotat Emploi Initiatives PLIE MPM Est « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Est » concernant la modification de la répartition financière des postes de dépenses.
- Dossier n°43248 : association Ciotat Emploi Initiatives PLIE MPM Est « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Est » le coût est ramené à 233 327,75 euros TTC et le montant FSE à 83 501,05 euros.
- Dossier n°46138 : association EMERGENCE PLIE MPM Centre « Accompagnement à l'emploi 2013 sur le territoire du PLIE MPM Centre » le coût est ramené à hauteur de 1 794 613 euros TTC et le montant FSE à 812 738 euros.

Ces décisions entraîneront l'établissement d'avenant aux conventions FSE passées.

Article 4 :

Est approuvée la déprogrammation de l'opération suivante :

- o n°46137 : association EMERGENCE PLIE MPM Centre « Animation, gestion et actions internes 2013 du PLIE MPM Centre »

dont l'aide FSE de 531 229 euros a été votée lors du conseil de communauté du 28 juin 2013.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, lettre de mission, conventions et avenant qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI